



Plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques
Résumé de l'atelier de consultation du 3 février 2015

Mars 2015



Table des matières

1.	CONTEXTE	3
2.	RAPPEL DU MANDAT.....	3
3.	PROCESSUS DE CONSULTATION.....	4
3.1.	DIMENSION INFORMATIVE	5
3.2.	DIMENSION PARTICIPATIVE	5
4.	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	6
4.1.	DIMENSION INFORMATIVE	6
4.2.	DIMENSION PARTICIPATIVE	6
4.2.1.	<i>Question 1 – Vocation et activités suggérées.....</i>	<i>6</i>
4.2.2.	<i>Question 2 – équipements et infrastructures.....</i>	<i>7</i>
4.2.3.	<i>Question 3 – Discussion sur le concept d'aménagement préliminaire.....</i>	<i>12</i>
5.	ÉLÉMENTS FAISANT CONSENSUS	13
6.	ANNEXES.....	14
6.1.	COMPTE-RENDU DE LA TABLE 1	14
6.2.	COMPTE-RENDU DE LA TABLE 2	16
6.3.	COMPTE-RENDU DE LA TABLE 3	17
6.4.	COMPTE-RENDU DE LA TABLE 4	18
6.5.	QU'EST-CE QU'UN PLAN CONCEPT ?	22

1. Contexte

La falaise Saint-Jacques est l'un des dix écoterritoires identifiés sur l'île de Montréal par la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* ainsi que par le *Plan d'urbanisme*. Les travaux planifiés par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet de réaménagement de l'échangeur Turcot occasionnent plusieurs changements pour cet écoterritoire. En effet, le projet offre l'occasion de concevoir et d'aménager une importante bande verte d'une trentaine de mètres de largeur au bas de la falaise.

Pour s'assurer d'accroître et de protéger la biodiversité de la falaise Saint-Jacques, mais aussi pour favoriser l'aménagement de liens pédestres et cyclables et de désenclaver le secteur en le reliant aux quartiers environnants, la Ville de Montréal a complété en 2014, un plan de mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Cette démarche a permis d'élaborer une version préliminaire du plan concept de l'écoterritoire¹.

2. Rappel du mandat

La Ville de Montréal travaille présentement à l'élaboration d'un plan concept en collaboration avec les arrondissements concernés, les groupes d'intérêt et les citoyens. Afin de solliciter la participation constructive de différentes parties prenantes et de recevoir leurs préoccupations et leurs besoins, un atelier d'information et de discussion a été organisé en février 2015. L'agence Convergence a été mandatée pour organiser, coordonner et animer cet atelier. Le présent rapport fait état des résultats de cet atelier consultatif.

¹ Voir annexe 6

3. Processus de consultation

L'atelier de consultation s'est déroulé le mardi 3 février 2015, de 8h30 à 16h00, au centre de loisirs Monseigneur Pigeon. Il a rassemblé 38 personnes, issues des milieux municipal, gouvernemental, socio-économique, environnemental et communautaire.

Participants à l'atelier de consultation sur la falaise Saint-Jacques

ARRONDISSEMENTS
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Arrondissement du Sud-Ouest
Arrondissement Lasalle
VILLE DE MONTRÉAL
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Urbanisme, Direction du développement économique et urbain
Direction du transport
Urbanisme, Division du patrimoine
PARTENAIRES
Ministère des Transports du Québec
Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE)
Eco-quartier Sud-Ouest
Coalition verte
RÉSO
SOVERDI
Sierra Club Coalition
Association des Cyclistes et Piétons de NDG
Conseil Communautaire NDG
Éco-quartier NDG
Les amis de Meadowbrook
Héritage Laurentien
Vélo Québec
CONSULTANTS
Convercité
Lemay+CHA

3.1. Dimension informative

L'atelier de discussion s'est déroulé en deux grandes séquences. La première séquence était informative et a permis aux citoyens d'en apprendre plus sur l'écoterritoire, les quartiers environnants, le projet Turcot ainsi que le plan concept d'aménagement préliminaire de la falaise. Durant cette partie de l'atelier, différents intervenants sont venus présenter certaines informations concernant le secteur à l'étude.

Deux périodes de questions ont permis aux participants d'échanger avec les présentateurs.

3.2. Dimension participative

La deuxième séquence de l'atelier était participative et a permis aux personnes présentes de discuter de la mise en valeur de l'écoterritoire, de faire connaître leurs préoccupations et leurs idées, et de commenter le concept d'aménagement préliminaire.

Pour cette partie de l'atelier, les participants étaient regroupés autour de tables rondes de 8 personnes, incluant un animateur chargé de modérer les discussions et de relever les idées, les consensus et les divergences d'opinions.

Trois questions étaient posées et chaque table disposait de 40 minutes environ pour y répondre. Toutes les tables étaient équipées de cartes et de crayons afin que les participants puissent dessiner leurs suggestions et leurs idées d'aménagement. Une période de plénière après chaque question a permis à l'ensemble des participants de prendre connaissance des discussions des autres tables.

Les trois questions posées étaient :

1. Quelle vocation entrevoyez-vous pour le secteur de l'écoterritoire ? Quelles activités privilégieriez-vous ?
2. Quels équipements et infrastructures seraient nécessaires pour obtenir les vocations, activités et programmation identifiées à l'étape précédente ?
3. Que pensez-vous du concept d'aménagement préliminaire ? Quels sont ses aspects intéressants ou moins intéressants, selon vous ? Manque-t-il quelque chose ? *(pour cette question, la discussion s'est faite avec tous les participants plutôt qu'en table ronde)*

4. Résultats des activités

4.1. Dimension informative

Suite aux échanges qui ont suivi les présentations de la première partie de l'atelier de consultation, quelques points qui méritent d'être mentionnés se sont dégagés.

Tout d'abord, plusieurs participants ont questionné les présentateurs sur le potentiel que représente l'eau pour cet écoterritoire. Que ce soit grâce à la gestion des eaux pluviales, à la création de milieux humides ou à l'utilisation des vestiges de la rivière Saint-Pierre, les participants ont rappelé aux différents concepteurs de projet l'importance de se tourner vers cette ressource.

De plus, certains participants se sont questionnés sur la contamination des sols et la capacité portante du site. Il a été rappelé que les activités et les aménagements doivent être choisis attentivement puisque certains secteurs présentent des sols contaminés.

Finalement, il a été suggéré de procéder à une opération de plantation et de verdissement sur le site, en attendant que le projet Turcot soit complété. Même si certaines friches ne peuvent pas accueillir d'arbres pour l'instant, un préverdissement de l'écoterritoire permettrait au site d'être déjà verdi une fois le projet terminé, ce qui le rendrait plus convivial.

4.2. Dimension participative

4.2.1. Question 1 – Vocation et activités suggérées

Un espace vert, qui crée des connexions

Un grand nombre de participants pensent que l'écoterritoire devrait avoir une vocation de parc et d'espace naturel avant tout. Selon eux, le projet de mise en valeur de la falaise représente une occasion rare de créer un milieu naturel protégé dans un secteur qui est actuellement en manque d'espaces verts, réduisant ainsi les îlots de chaleur.

Par ailleurs, la majorité des participants voient ce parc comme faisant partie d'un ensemble métropolitain, et qui permettrait de créer des liens et des corridors verts entre les divers espaces naturels des quartiers environnants. À cet effet, les connexions avec le parc Angrignon, le site de Meadowbrook et le canal de Lachine ont été jugées comme importantes. Ainsi, ce milieu naturel permettrait de préserver et d'augmenter la biodiversité urbaine.

Selon eux, il faut également que l'écoterritoire puisse créer des liens entre les quartiers qui l'entourent et rende le déplacement des gens plus fluide. Les liens nord-sud sont jugés comme prioritaires par les participants ayant soulevé ce point.

Un espace récréatif et éducatif

Pour plusieurs participants, l'écoterritoire doit également avoir une vocation récréotouristique et récréative. Ainsi, le site offrirait l'opportunité aux usagers de faire des activités sportives urbaines (vélo, BMX, poney club nage, etc.), mais aussi des activités plus douces, de type contemplatif.

Certains participants ont mentionné que la vocation éducative du site n'était pas à négliger, étant donné son passé industriel et sa richesse biologique. Ainsi, la création d'un complexe muséologique ou d'un centre d'interprétation serait intéressante, selon eux.

Dans tous les cas, les participants suggèrent que les activités récréatives couvrent les 4 saisons, afin que l'espace soit utilisé aussi bien l'hiver que l'été.

Un espace mixte avec une économie dynamique

Certains participants voient une vocation économique et d'emploi pour l'écoterritoire. Étant donné sa proximité avec le CUSM, ils proposent la création d'une zone d'emploi dans le domaine de la technologie et des biotechnologies (à l'exemple de l'écocampus Hubert Reeves à Ville Saint-Laurent).

D'autres suggèrent de rendre l'espace payant, surtout si des activités attrayantes sont offertes.

Quelques participants suggèrent d'apporter une vocation résidentielle sur le site, bien que plusieurs ne soient pas d'accord avec cette idée, étant donné la contamination des sols et la proximité de l'autoroute. Cependant, les participants s'entendent sur le fait que les milieux de vie sont nécessaires au bon fonctionnement de l'écoterritoire. Ainsi, les liens avec les quartiers situés au haut de la falaise sont prioritaires.

Un espace symbolique

Un bon nombre de participants voient la mise en valeur de la falaise comme l'opportunité de créer un espace symbolique pour Montréal, une entrée de ville unique et intéressante d'un point de vue du design urbain. Pour eux, la conception du site doit être innovante et doit utiliser un esthétisme de haute qualité qui procure une identité très précise au site.

Un espace agroalimentaire

Quelques participants se sont inspirés de l'idée de ville nourricière pour proposer un usage agroalimentaire sur le site de l'écoterritoire. Ils suggèrent la création de vergers, mais aussi la plantation d'arbres fruitiers et d'autres plantes à cultiver, ainsi que la possibilité de vendre des produits frais sur le site.

4.2.2. Question 2 – équipements et infrastructures

Des zones vertes et bleues

Pour devenir un espace vert qui crée des connexions avec les espaces naturels environnants, les participants pensent que l'écoterritoire doit accueillir des parcs, un espace forestier ainsi qu'un point d'eau, si possible. Ce point d'eau pourrait servir à la fois de bassin de rétention et de plage pour les visiteurs. Les espèces végétales plantées sur le site doivent être diversifiées afin d'éviter les problèmes que l'on connaît aujourd'hui avec le frêne.

Selon les participants, les corridors verts doivent être plantés dans les axes nord-sud comme est-ouest, bien que certaines personnes découragent les déplacements de la faune autour de l'autoroute ou des chemins de fer, étant donné les problèmes de cohabitation que cela pourrait engendrer.

Finalement, certains participants suggèrent l'installation d'un quai de navigation aux abords du canal Lachine, afin d'encourager les activités nautiques et de faire de l'écoterritoire une destination.

Des équipements pour accueillir les visiteurs

Selon les participants, l'écoterritoire doit être adéquatement équipé s'il va devenir un espace récréotouristique et récréatif. Ils suggèrent donc d'installer rapidement des toilettes, du stationnement, du wi-fi, des aires de repos et de pique-nique, ainsi qu'une programmation d'activités récréatives.

De nombreux participants ont rappelé l'importance d'installer un mur antibruit afin de permettre aux utilisateurs de l'écoterritoire de ne pas être dérangés par le bruit de l'autoroute.

De plus, certains participants ont rappelé l'importance de donner aux gens une raison de visiter le site. Selon eux, la présence de commerces, d'un marché public, d'espaces communautaires et de milieux de vie conviviaux et amusants attirera non seulement une clientèle touristique, mais aussi une clientèle de proximité, résidant dans les quartiers voisins.

Des liens nord-sud

Pour assurer des liens nord-sud efficaces et rapides, certains participants suggèrent l'installation d'un téléphérique ou de télécabines, à l'image de ce qui a été fait dans plusieurs villes du monde.

La majorité des participants suggèrent la mise en place d'un pont ou d'une passerelle pour piétons et cyclistes qui permettrait aux gens de se déplacer d'un côté de l'écoterritoire à l'autre.

Des points d'intérêt stratégiques

Pour la majorité des participants, le territoire doit accueillir des points d'intérêt stratégiques qui vont attirer les gens sur le site, mais qui vont également les encourager à se déplacer. Par exemple, ils suggèrent de construire un bâtiment dans l'axe nord-sud, afin d'encourager les gens à traverser le site en leur donnant une raison de le faire.

La présence d'art public, que ce soit sous forme de murales, de sculptures ou d'expositions ambulantes, est aussi une bonne façon d'attirer les visiteurs, selon les participants.

Transport actif et collectif

Les sentiers et les pistes cyclables sont encouragés par les participants pour faciliter le transport actif sur le site. Selon certains, des sentiers pourraient être aménagés sur le haut de la falaise, ce qui permettrait en même temps de créer des percées visuelles pour les gens.

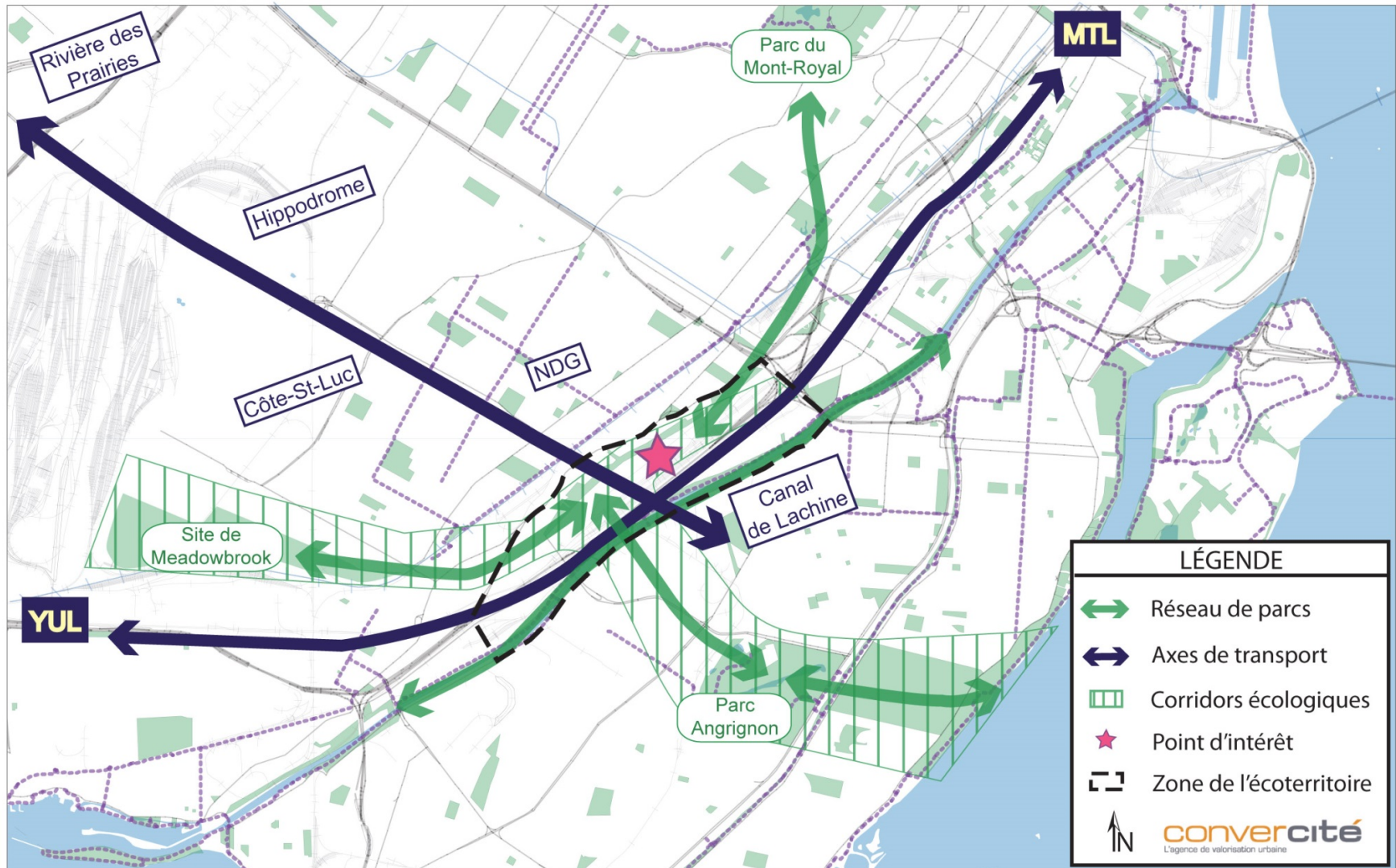
Les participants suggèrent de placer les pistes cyclables sous les structures autoroutières ou alors entre l'autoroute et le canal de Lachine, sur le site de l'écoterritoire.

En ce qui a trait au transport collectif, certains participants souhaiteraient voir passer un tram ou un train léger sur rail sur le site, qui relierait le centre-ville à l'aéroport, entre autres. D'autres ont suggéré de mettre en place un service de navettes afin de relier le site aux stations de métro environnantes.

Des équipements écologiques

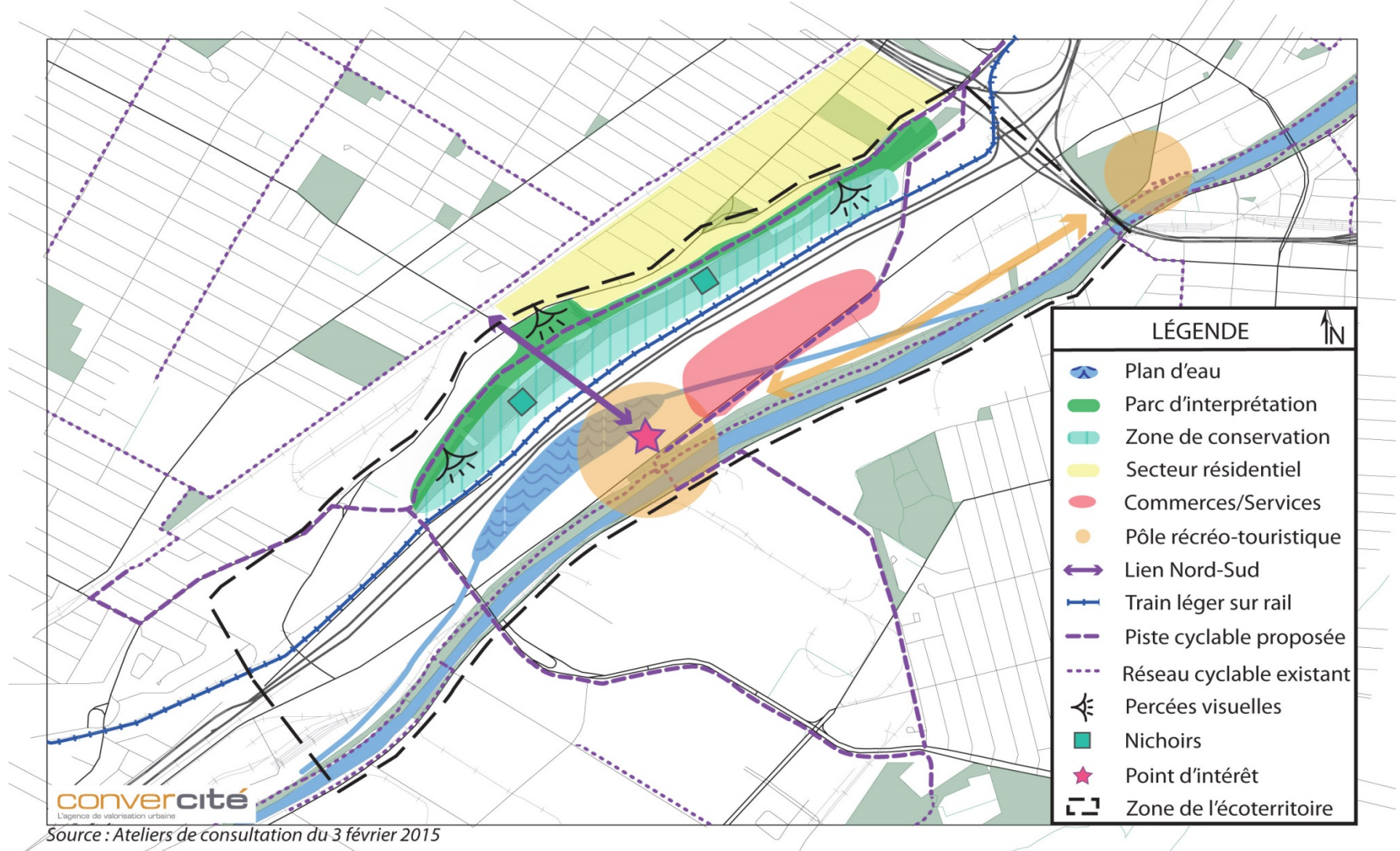
Outre les corridors verts créés par l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, plusieurs participants souhaiteraient retrouver des équipements écologiques sur le site, afin d'améliorer la biodiversité urbaine. Selon eux, des tours à oiseaux et des nichoirs offriraient des lieux de nidification pour certaines espèces d'oiseaux.

Ensemble des propositions d'usages et de liens pour l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques

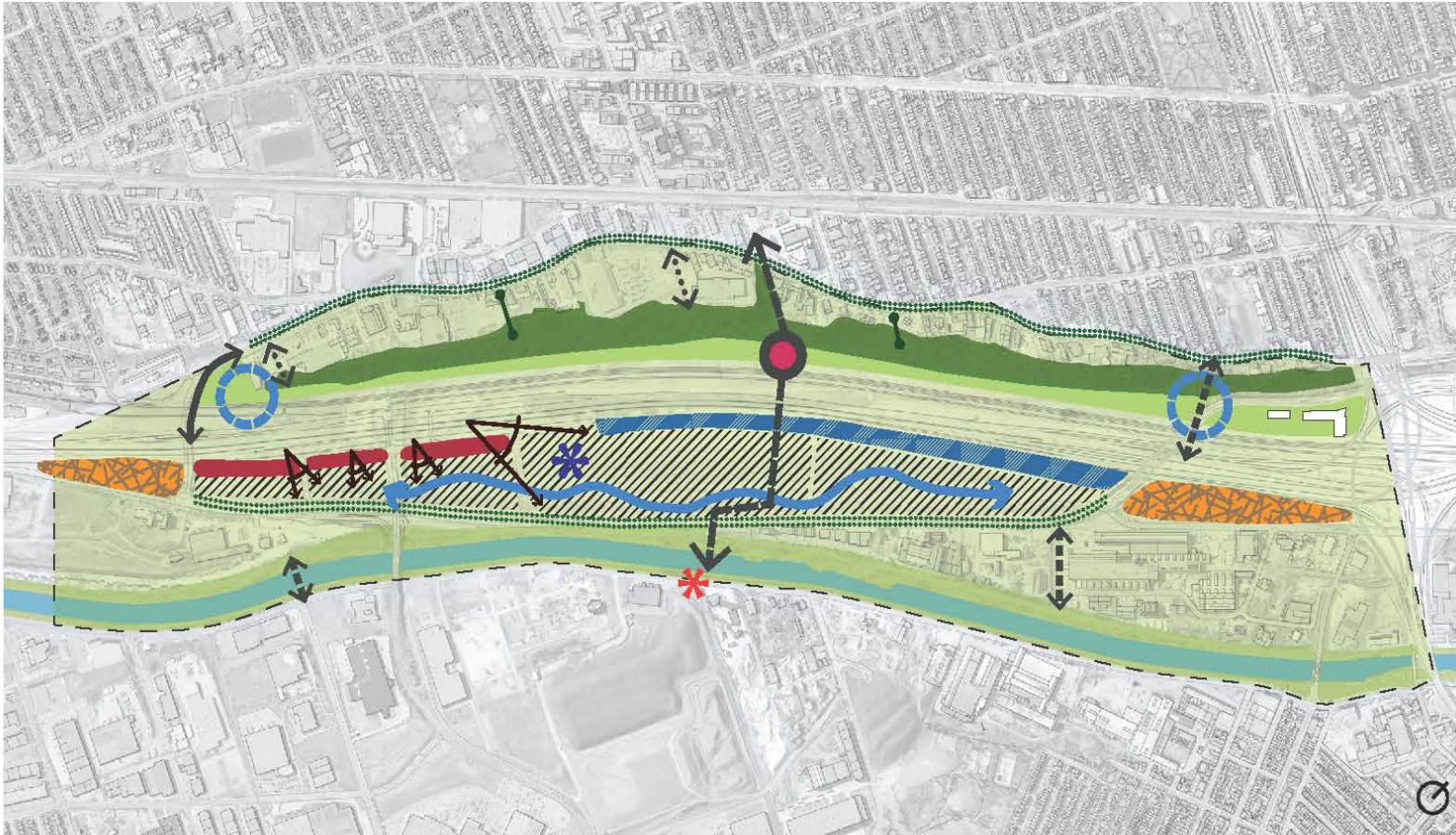





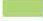





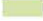











Source : Ateliers de consultation du 3 février 2015

Ensemble des propositions d'usages, d'activités et d'équipements pour l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques



Plan concept préliminaire présenté par la Ville de Montréal



- | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|
|  | FALAISE |  | TRAITEMENT D'ENTRÉE DE VILLE |  | SEUIL DE LA PASSERELLE VERTE |
|  | PARC LINÉAIRE AU PIED DE LA FALAISE |  | MONTICULE D'ENTRÉE DE VILLE |  | SEUIL DU PARC LINÉAIRE |
|  | CANAL DE LACHINE |  | MILIEU HUMIDE / ÉVOCATION DU PETIT LAC ST-PIERRE |  | POINT DE REPÈRE EXISTANT |
|  | PARC DU CANAL DE LACHINE |  | LIEN POTENTIEL |  | NOUVEL ÉLÉMENT PHARE |
|  | POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT D'UN ÉCO-CAMPUS |  | LIEN PRÉVU |  | GARAGE MTQ |
|  | PERCÉE VISUELLE |  | LIEN ALTERNATIF |  | NOUVELLE LIMITE DE L'ÉCOTERRITOIRE
TELLE QU'INSCRITE AU SCHEMA D'AMÉNAC
(ADOPTION PRÉVUE EN 2015) |
|  | PORTE D'ENTRÉE DE VILLE |  | POINT DE CONTACT AVEC LA FALAISE | | |
|  | VERDISSEMENT DES RUES SAINT-JACQUES
ET NOTRE-DAME | | | | |

4.2.3. Question 3 – Discussion sur le concept d'aménagement préliminaire

D'une manière générale, les participants sont d'accord avec le concept d'aménagement préliminaire de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Ils ont cependant émis quelques commentaires qui méritent d'être soulignés :

- L'ensemble des participants souhaite que l'écoterritoire fasse partie d'un projet plus large, qu'il se retrouve au cœur d'un réseau de corridors verts et de connexions entre les quartiers, tant dans l'axe est-ouest que nord-sud. À cet effet, ils souhaiteraient que le concept d'aménagement soit présenté de manière plus englobante et plus macro, afin de montrer de quelle façon l'écoterritoire va être connecté aux grands espaces verts montréalais et aux quartiers environnants.
- Tous les participants remettent en question la présence d'une piste cyclable au bas de la falaise. Selon eux, cet espace devrait être réservé à un usage plus doux, plus contemplatif. Ils proposent plutôt de déplacer la piste cyclable plus au sud, entre l'autoroute et le canal Lachine.
- Les points d'accès au bas de la falaise sont jugés comme pas assez nombreux par plusieurs participants, ce qui diminue le sentiment de sécurité, selon eux. Il serait donc préférable de créer des liens directs entre le haut de la falaise et la piste contemplative, plus bas.
- Certains participants ont affirmé que selon eux, la priorité d'aménagement devait être accordée au haut de la falaise et aux liens que cela allait créer avec le quartier Saint-Raymond.
- L'ensemble des participants est d'accord avec l'idée d'une passerelle pour créer un lien nord-sud sur le site. Cependant, ils pensent que cette passerelle doit mener vers une destination ou un point d'intérêt, afin d'encourager le mouvement sur le site.
- De nombreux participants pensent que la question sonore n'a pas assez été abordée et aimeraient retrouver sur le plan concept les installations qui vont être mises en place à cet effet.
- Tous les participants souhaitent que les équipements et les infrastructures mis en place sur le site aient une identité visuelle précise et contribue à ce qu'ils ont appelé « l'effet wow » du site.

5. Éléments faisant consensus

L'atelier de consultation sur la mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques a permis aux participants de partager leurs perceptions et de commenter le plan concept préliminaire. Parmi les nombreuses idées et suggestions émises, quelques éléments faisant consensus se dégagent.

Tout d'abord, les participants s'entendent sur le fait que l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques doit rester un **milieu principalement naturel** et protégé, qui serait un îlot de fraîcheur dans un secteur qui est actuellement en manque d'espaces verts. Aucun participant ne pense que la vocation parc/espace vert est à changer, bien que certains pensent que d'autres vocations peuvent être accueillies sur le site.

Tous les participants pensent qu'il est primordial de placer l'écoterritoire **au sein d'un réseau métropolitain d'espaces verts**, afin qu'il devienne un lien incontournable entre les parcs et les autres écoterritoires environnants. Cet ensemble de liens et de connexions permettrait de créer une série de corridors verts tant dans l'axe est-ouest que nord-sud. Ainsi, le parc Angrignon, le site de Meadowbrook, le canal de Lachine, le parc du Mont-Royal, le site de l'ancien Hippodrome et la rivière des Prairies seraient tous reliés.

Dans la même lignée, les participants pensent que la falaise doit devenir **un lien entre les quartiers**, qui encouragent les citoyens à se réapproprier cet espace et à le traverser. À cet effet, le développement du haut de la falaise est jugé comme prioritaire.

Tous les participants sont en accord avec l'idée d'une passerelle pour créer un axe nord-sud sur le site. Cependant, cette passerelle doit relier bien plus que les deux bords d'une autoroute selon eux, et doit agir comme lien entre les quartiers. La **création d'une destination** est donc indispensable. À cet effet, il devrait y avoir un point d'intérêt important ou un bâtiment phare qui encouragerait les gens à se rendre sur le site.

Tous les participants pensent que le **bas de la falaise doit rester contemplatif** et qu'une piste mixte n'a donc pas sa place. Ils la voient plutôt entre l'autoroute et le canal de Lachine, ou en haut de la falaise.

L'importance d'incorporer le **facteur sonore** dans l'aménagement du site a fait consensus auprès des participants. Tous pensent que cet aspect doit être traité de manière prioritaire afin d'assurer une bonne expérience sur le site.

Finalement, tous se sont entendus sur le fait que les infrastructures et les équipements construits sur le site devaient être vus comme des investissements à long terme et que le **facteur esthétique** était crucial. Selon eux, le design du lieu doit être innovant et unique et doit contribuer à son identité afin d'en faire un site dont le symbolisme et le caractère sont à l'image d'une ville durable et intelligente.

6. Annexes

6.1. Compte-rendu de la table 1

Exercice 1 : VOCATION ET ACTIVITÉS

- Cet écoterritoire est le plus dépourvu en espace vert de Montréal. C'est une rare occasion de faire quelque chose, de créer un milieu. Peut-on créer des espaces d'eau, un parc? Il y a la présence d'un patrimoine industriel au sud, des espaces non construits.
- Je vois essentiellement un espace parc avec une certaine gestion de l'eau. On pourrait utiliser le fossé du gouvernement, recréer son lit, le faire passer dans le centre avec un lac. Le bassin de rétention pourrait être connecté avec un certain débit qui alimente un lac qui traverse le lac et est contrôlé plus loin. On pourrait collecter dans le canal.
- Il y a des bassins de rétention des eaux de drainage des autoroutes; les bassins sont filtrés puis jetés dans le lac ou la rivière à débit contrôlé.
- On crée un espace vert avec de l'eau, un parc, une piste cyclable, on réaménage.
- Actuellement, les accès sont par Notre-Dame. Il y a aussi un accès par Pullman et une voie cyclable sur l'échangeur Montréal-Ouest.
- Je suis d'accord avec un endroit le plus vert possible. Il manque d'espaces verts dans ce secteur. Il faut aussi penser à la fonction récréative. Aux abords des voies, on pourrait renaturaliser des espaces pour créer des espaces écologiques. On doit aussi se questionner à savoir si l'espace vert sera assez intéressant pour que les gens paient pour le fréquenter (comme au Cap Saint-Jacques). On pourrait aussi penser à un changement de zonage si par exemple on loue des embarcations et si ça devient un pôle touristique.
- On doit aussi créer un paysage intéressant pour les automobilistes.
- Les connexions avec Angrignon et Meadowbrook sont importantes. On pourrait créer un corridor de biodiversité et un corridor pour les citoyens.
- On pourrait aussi installer des nichoirs pour les faucons pèlerins.
- On devrait placer des points d'observation dans le parc, dans le haut de la falaise et ailleurs. On pourrait créer un sentier dans le haut de la falaise avec des percées visuelles. Dans Côte-des-Neiges, on pourrait agrandir le parc dans le haut de la falaise.
- Les employés du CUSM auront un accès privilégié au nouveau parc.

Exercice 2 : INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS REQUIS

- «Écoduc»
- Nichoirs
- Quai sur le canal de Lachine
- Commerces avec location d'équipements, pôle de services, restaurant
- Bassin de rétention
- Navette aéroport centre-ville avec arrêt dans le nouveau lac Saint-Pierre
- Piste cyclable et connexion avec le réseau
- Lien avec Cavendish pour faire une boucle dans l'ancien hippodrome
- Escalier pour descendre la falaise
- Passerelle sur pilotis
- Côté Saint-Raymond et parc : imaginer de nouvelles rues, un pub public près du belvédère

- Infrastructures vertes, rues vertes
- La rue Notre-Dame pourrait être utilisée par les cyclistes
- Conserver un pilier de l'échangeur Turcot pour construire une plate-forme et un lieu de nidification du faucon
- Chalet
- Sentiers autour du lac, piste cyclable, chalet de service
- Tables à pique-nique
- Terrain de pétanque
- Petits bateaux à voile
- Curling
- Centre d'interprétation de Parc Canada
- Wi-Fi dans les lampadaires

Exercice 3 : DISCUSSION SUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

- Il faut présenter le projet dans un réseau, dans un tout plus large, agrandir le territoire et montrer les liens avec les autres pôles
- Ce ne sera pas un lieu de destination, mais un lieu qui a sa raison d'être, dans le paysage.
- On doit établir des liens pour que ça devienne intéressant
- Il y a un paradoxe dans la juxtaposition d'une falaise et d'une autoroute.
- La falaise doit être un lieu que l'on contemple.
- On se questionne sur la question de la sécurité pour la piste cyclable. Il faut qu'il y ait quelque chose, mais ce sera un lieu qu'on devra sécuriser.
- Pour la question de la sécurité, il ne faut pas non plus tomber dans les excès de prudence.
- La question sonore est importante et il faudra réduire le son si on veut amener de nouveaux usages au pied de la falaise.
- Un sentier devra être aménagé au bas de la falaise (4 mètres maximum).
- On ne veut pas que la forêt soit fermée, il faut des espaces ouverts et aussi pouvoir intervenir sur le site. Il y a moyen de voir à un axe de transport rapide ou prévoir un usage plus calme, un endroit de randonnée en petit groupe.
- Une appropriation des gens de Saint-Raymond permettrait de repenser le développement en fonction du redéveloppement de la falaise.
- Faire une piste cyclable pose de nombreux défis techniques. La question est aussi de savoir est si on a à aménager quelque chose.
- Je crois qu'on devrait envisager quelque chose de végétal et «soft» plutôt qu'une vraie piste cyclable. (Ne devrait-elle pas être au sud?)
- Il y aura une vraie piste cyclable sur Pullman.
- Une gare pourrait devenir un élément de sécurité...
- Attention à ne pas trop donner d'importance à l'ouverture de l'aire pour la couleuvre; ne devrait-on pas aller vers une forêt?
- On peut penser mosaïque avec habitat couleuvre et milieu forestier; on peut faire les deux.
- La passerelle est-elle faisable, viable? Cependant, un lien nord-sud est nécessaire. On pourrait avoir un lien entre la falaise et un bâtiment à vocation publique; alors, une passerelle aurait du sens.
- La présence d'œuvres d'art en haut de la falaise pourrait contribuer à la signature de cette entrée de ville. Il faut créer quelque chose d'unique au monde, un «wow».

6.2. Compte-rendu de la table 2

Exercice 1 : VOCATION ET ACTIVITÉS

- Il faut minimiser les interventions sur la falaise.
- Tous les efforts doivent converger vers la conservation de la falaise : il faut y voir une opportunité d'augmenter la valeur écologique de l'habitat.
- La falaise Saint-Jacques doit être pensée dans un ensemble et s'insérer dans un réseau vert beaucoup plus grand. Il faudrait prévoir des connexions avec les rapides de Lachine et le golf de Meadowbrook.
- L'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques pourrait comprendre plusieurs vocations, vu la grandeur du terrain. On y retrouverait par exemple :
 - Mégapole agroalimentaire avec un centre de redistribution. Ce projet aurait une résonnance historique, puisque dans le passé on retrouvait beaucoup de vergers dans le quartier Notre-Dame-de-Grâces. L'écoterritoire deviendrait un exemple de ville nourricière.
 - Vocation récréotouristique : activités sportives urbaines, centre de formation pour les cyclistes (miser sur la prévention routière, les règles de sécurité, etc.).
 - Zone d'emplois à proximité du CUSM, dans le domaine de la technologie et des biotechnologies. Prendre exemple sur le écocampus Hubert Reeves dans Ville Saint-Laurent.
 - Complexe muséologique pour rappeler que Montréal était une plaque tournante des transports à une certaine époque (ex. ramener le musée ferroviaire canadien de Saint-Constant ici, parler du transport sur le canal Lachine, l'histoire du port de Montréal, etc.)
- Peu importe la vocation future de l'éco territoire de la falaise Saint-Jacques, il demeure essentiel de créer des liens entre les quartiers.

Exercice 2 : INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS REQUIS

- Offrir des activités pendant les quatre saisons.
- Réduire les îlots de chaleur.
- Peu importe le projet, il faut que ce soit innovant tant au niveau de l'usage que de la conception (=design).
- S'inspirer de l'artiste italien Farini, qui réalise des murales sur des bâtiments.
- Arrimage important à prévoir entre les différents partenaires du projet (éco territoire à la frontière de trois arrondissements). Il va falloir développer une vision d'ensemble.
- Le groupe n'est pas nécessairement d'accord avec l'aménagement d'une piste cyclable dans la zone tampon, comme prévu par le MTO.
- Deux points d'entrée dans le secteur, ce n'est pas suffisant.
- Il est important de donner un accès pour les résidents de NDG.
- Il faut diffuser les activités dans d'autres secteurs (en ce moment, l'offre est trop importante dans le Vieux-Port, c'est donc l'occasion idéale pour transformer l'éco territoire).

Exercice 3 : DISCUSSION SUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

- Termes importants à ne pas négliger : réseau, lieu de passage (=établir des liens entre plusieurs destinations), carrefour
- La priorité : aménager le haut de la falaise pour les résidents du quartier Saint-Raymond

- La question sonore est importante (ne pas oublier qu'on est proche d'une autoroute), or elle n'a presque pas été abordée. Il faudra veiller à minimiser le son aux abords de la falaise, sans quoi le lieu ne sera pas agréable.
- Prévoir suffisamment d'accès pour se rendre au parc piétonnier, en contrebas de la falaise.

IDÉES ET PROJETS

- Offrir des percées visuelles depuis NDG
- Faire des sentiers
- Penser à l'accessibilité du lieu : cohabitation automobile, piéton, cycliste. Si on veut attirer du monde, on va devoir étudier la question du stationnement.
- Cet espace va devenir l'entrée de ville : c'est important de le penser de cette manière.
- Comme il s'agit d'un projet d'envergure, il aussi falloir avoir une réflexion sur les alentours et notamment le secteur du Carrefour Angrignon (requalification du site nécessaire et implantation d'une nouvelle trame urbaine, à échelle urbaine).
- Si passerelle (ou télécabine), il faut se poser les questions suivantes : pour aller où ? Quelle en est la destination ?
- Aménager un quai pour la navigation aux abords du canal Lachine
- Créer un plan d'eau dans l'actuelle cour Turcot
- Aménager des espaces verts qui seront le lieu de convergence
- Penser DESIGN !

6.3. Compte-rendu de la table 3

Exercice 1 : VOCATION ET ACTIVITÉS

- Une divergence du groupe sur l'intégration de l'usage résidentiel.
 - L'exclure puisque l'usine de biométhanisation interdit sur une bonne partie du territoire cet usage, et de par la présence de l'autoroute et de l'échangeur provoquant des nuisances (pollution, bruit, etc.), certains croient que ce ne serait pas viable.
 - Ne pas l'exclure puisqu'on a besoin de l'usage résidentiel pour animer le lieu. On peut peut-être permettre cet usage avec des mesures de mitigations. Cet endroit devrait devenir un milieu de vie. Cet usage pourrait être particulièrement intéressant le long du canal Lachine et dans le secteur industriel, car d'ici 2020 les choses ont le temps de changer.
- L'usage résidentiel dans le haut de la falaise est une bonne idée, il faudra changer la vocation progressivement et mettre une clôture double de manière à protéger le milieu. Présence d'une piste multifonctionnelle dans le haut de la falaise pour le pas l'isoler.
- Développer les liens nord-sud pour faire vivre le milieu. Téléférique? Ascenseurs pour vélos?
- Zones d'emploi et dynamisme urbain
- Un écoparc donnerait une belle image d'entrée de ville. L'image d'entrée de ville est importante, mais on passe et c'est terminé. Ce qui est important est de créer un milieu de vie qui répond aux besoins des résidents. Il faut des usages récréatifs, du sport, des activités physiques, connectés avec un environnement naturel, des liens marchables, du transport collectif, des zones mixtes... Un écoparc avec des parcours de vélo de montagne serait intéressant de l'autre côté de l'autoroute (mini piste de BMX, butes, etc.), jumelé à des activités familiales

- Mettre des pistes de vélo sous les autoroutes, comme à Toronto
- Respecter la qualité paysagère du canal
- Ajouter des points d'observation dans le haut de la falaise
- Le mur antibruit est important et il faut qu'il soit végétalisé massivement pour que la piste multifonctionnelle soit viable.
- Étudier la possibilité d'une trame verte depuis le Parc Angrignon et des corridors verts pour la circulation de la faune
- Remise en question de la piste multifonctionnelle dans le bas de la falaise, enjeux de sécurité et d'accès
- Créer des lieux de vies, par exemple des marchés sous le viaduc Turcot (comme à N-Y), l'écluse pourrait devenir une plage
- Créer de la densité commerciale comme barrière aux nouveaux quartiers résidentiels comme mesure de mitigation près des grandes infrastructures

Exercice 2 : INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS REQUIS

- Un véritable axe vert, régional
- Des équipements dans l'écoparc (toilettes, poste d'accueil, service de location), un bâtiment phare, un stationnement étagé végétalisé + des haltes. Bâtiment qui fera une entrée de ville spectaculaire
- Des gares pour le transport collectif, notamment un tram qui va vers LaSalle et l'aéroport
- Miser sur la réhabilitation de la rivière St-Pierre
- Prévoir des lieux d'interprétation de la falaise
- Améliorer les interfaces et éliminer les cassures dans le tissu urbain
- Liens à créer avec le pôle Gadbois

Exercice 3 : DISCUSSION SUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

- Réflexion plus large, formaliser le développement dans son ensemble et à une plus grande échelle, par exemple, relier l'Hippodrome, la Rivière-des-Prairies, Angrignon, etc. Un projet dans un réseau de projets.
- Lieu de passage qui devient une véritable destination
- La piste au pied de la falaise comme lieu de contemplation plutôt que traverse. La piste cyclable ne fait pas l'unanimité pour des questions de sécurité
- Travailler l'aspect identitaire et attractivité (le wow) et sortir du cadre habituel.

6.4. Compte-rendu de la table 4

Exercice 1 : VOCATION ET ACTIVITÉS

Lien Nord-Sud

- Habitants de NDG sont nombreux et n'ont pas d'accès au canal
- Il faut créer des espaces intéressants le long de la route entre le haut de la falaise et du canal
- La distance entre les deux secteurs (1km) semblera longue si le chemin n'est pas sécuritaire (incluant issues et activités), confortable (problématique du vent), et accueillant – sinon, ce devrait être une distance assez facile à franchir à pied

- Utiliser des télécabines pour créer le lien entre le haut et le bas de la falaise (eg. Colombie) – option relativement peu coûteuse
- Un accès à la falaise devrait être créé au niveau de Cavendish, surtout pour faciliter le lien cyclable, mais aussi pour donner accès à un espace récréatif

Maintenir le tracé actuel de l'autoroute – rejet du projet du MTQ

- L'espace au pied de la falaise devrait rester libre et être transformé en grand parc régional
- probablement impossible puisque le projet a reçu l'approbation du gouvernement et la construction est entamée

Piste multifonctionnelle en bas de la falaise

- il est pertinent d'avoir une piste cyclable en bas de la falaise ainsi que sur de Maisonneuve (serviront différentes destinations)
- Il sera nécessaire d'avoir un pont cyclable pour traverser l'autoroute Décarie (déjà inclus dans le projet tel que proposé)
- Est-il vraiment nécessaire d'être capable de descendre la falaise s'il n'y a pas de destination en bas?

Créer une destination

- Il est important de créer une destination sur le site – donner aux gens une raison de traverser le site et d'y accéder
- Besoin de penser au revenu et à l'utilité que l'arrondissement pourra en retirer (il faut que ça cesse d'être un fardeau pour le Sud-Ouest)
- Grand parc régional inséré dans un réseau de parcs (Angrignon, Meadowbrook, Canal Lachine)
 - miser sur l'économie générée par les écotouristes pour financer le maintien du parc
 - débat sur le besoin d'avoir des activités ou évènements sur site pour attirer les visiteurs
- Diversité de types de parcs sur le site (voir document ressortant de la charrette sur Meadowbrook)
 - la zone de la falaise servirait mieux de parc de quartier pour les résidents de St-Raymond – une extension du parc Terry Fox le rendrait peut-être plus intéressant et augmenterait la fréquentation des lieux
- Commerces sur la Rue Notre-Dame (mais pour quelle clientèle? Il ne faut pas que ça devienne une autre destination pour les gens du Plateau)
- Pony Club

Verdissement (fin en soi)

- Réduction de l'îlot de chaleur qu'est la cour Turcot présentement, et que le restera l'autoroute
- Accès à la verdure pour la population défavorisée de NDG
- Filtration de la pollution créée par l'autoroute
- Pas nécessaire désigner l'espace en tant que parc (et d'engendrer les coûts associés)
- Peut contribuer au maintien de la biodiversité – il faut planter une diversité d'espèces (éviter le problème avec les frênes), dont des conifères pour donner un habitat aux oiseaux
- Aussi verdir le canal

Répondre aux besoins de la Ville et considérer le climat économique

- Est-il pertinent de créer un autre espace industriel quand les zones industrielles au sud et à l'ouest (Verdun, Angrignon, LaSalle) sont en déclin?
- Il faut se questionner sur les besoins du secteur
- La Ville dit souvent manquer d'espace, surtout pour les usages qui peuvent créer des nuisances (eg. usine de compostage) – le site serait parfait puisque les seuls voisins sont des autoroutes et industries (mais un nouveau centre de recyclage et de gestion de matières organiques sera déjà construite au sud du Canal – sera-t-elle suffisante pour les besoins de la région dans 10 ans?)

Climax de l'arrivée à Montréal

- Miser sur la vue sur le centre-ville et le Mont-Royal en créant une arche ou symbole au niveau de l'échangeur
- Pont avec valeur architecturale est déjà inclus dans les plans – le travail est déjà fait!

Biodiversité

- L'objectif serait de maintenir et non d'augmenter la biodiversité, et la mettre en valeur pour créer un écosystème robuste (penser à l'agrile du frêne)
- Créer des corridors de biodiversité N-S et E-O (surtout si une biodiversité existe déjà sur le bord du fleuve)
- Ne pas trop favoriser les déplacements de la faune autour de l'autoroute et les chemins de fer sinon pourrait engendrer des problèmes de cohabitation comme il existe avec les oiseaux et l'aéroport.
- Faire participer les jeunes à la mise en valeur de la biodiversité

Exercice 2 : INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS REQUIS

Parcs et événements

- Toilettes publiques
- Stationnement
- Besoin de liens logiques et visibles pour piétons et cyclistes couvrant le réseau de parcs (voir Atelier 1) avec une signature et signalisation distinctive
- Voir parc Estefan pour exemple d'aménagement pour le Pony Club (espace comme les Plaines d'Abraham)
- Parcours d'interprétation sur la falaise (éduquer les visiteurs)

Transport

- Pont piétonnier et cyclable pour traverser l'autoroute Décarie
- Sécuriser le Boulevard Angrignon pour les piétons et cyclistes

Principes généraux

- Utilisation complémentaire des espaces par différents usages (eg. partage des stationnements entre les industries la semaine et les parcs et espaces et événementiels la fin de semaine) pour réduire l'investissement de la ville
- Verdissement par les propriétaires privés

- Besoin de créer quelque chose d'unique sur le site pour générer des visites (eg. NDG a déjà beaucoup d'arbres, il y a déjà des commerces à proximité dans le Carrefour Angrignon et sur St-Jacques)
- Il faut éviter l'embourgeoisement du site – desservir la clientèle locale et régionale en satisfaisant une multiplicité de besoins
- Ne pas trop penser à la vue offerte à l'autoroute puisqu'elle sera déjà dans un « tunnel d'arbres » à cause des talus – leur seule vue sera sur le centre-ville
- Penser à l'environnement dans le choix d'infrastructures – eg. pollution lumineuse provenant de l'éclairage de l'autoroute peut être néfaste, donc adhérer aux plus hauts standards dans le choix de lampadaires (tamisage, orientation, etc.)

Exercice 3 : DISCUSSION SUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

- Le plan doit être considéré dans le contexte d'un réseau d'espaces – les liens à créer doivent être formalisés dès le début de la planification
- Le site aurait une vocation principale de carrefour de transports et donc doit créer plusieurs liens; ce n'est pas une destination
- L'idée de la falaise comme espace non utilisé est souhaitable, mais pourrait poser problème à cause d'une faible fréquentation – la question de la création d'une piste cyclable en bas de la falaise n'est donc pas résolue, mais si elle est créée il faut absolument un troisième accès
- Corridor d'accès principal pour la falaise devrait être par le haut, tout aménagement du bas de la falaise devrait être plus « soft »
- Il ne faut pas penser qu'à la création d'un écosystème pour la couleuvre brune, mais aussi laisser place au développement d'une forêt mature
- L'idée de la passerelle qui relierait Cavendish à un bâtiment en bas de la falaise a été bien reçue pour donner un sens à l'axe N-S qui serait créé (de Rivière-des-Prairies au Canal Lachine)
 - le bâtiment pourrait de plus avoir une vocation publique
 - la passerelle pourrait aussi servir pour la circulation de la faune dans l'axe N-S
 - la passerelle doit être innovante et attrayante – répondre à notre titre de « Ville de Design »

6.5. Qu'est-ce qu'un plan concept ?

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVVN)

QU'EST-CE QUE UN PLAN CONCEPT ?

Il s'agit d'un outil de planification qui permet d'aménager un écoterritoire en tenant compte, d'une part, des projets de développement et, d'autre part, de la sauvegarde et de la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt. Il permet aussi d'apprécier la grande valeur écologique et paysagère de ces milieux et de comprendre les conditions nécessaires à la viabilité des écosystèmes à protéger. C'est également un moyen concret de favoriser les discussions entre les citoyens, les représentants d'organismes environnementaux et les promoteurs.

En résumé, l'élaboration du plan concept d'un écoterritoire devient un projet rassembleur au sein de la collectivité, parce qu'il concilie les intérêts divergents des différents acteurs.

Le plan concept se veut, non pas une fin en soi, mais plutôt un guide et un outil d'orientation permettant de faire des choix éclairés lors de la prise de décision.

Objectifs visés par l'élaboration d'un plan concept :

1. Prévoir la meilleure utilisation possible de l'écoterritoire en tenant compte des aspirations de tous les intervenants.
2. Présenter les enjeux liés à la protection de ces lieux uniques.
3. Proposer une vision du devenir de l'écoterritoire en tant que patrimoine collectif.

La démarche :

Étape 1 Connaissance du territoire.

L'approfondissement de la connaissance territoriale par l'analyse et la synthèse des données (visites, inventaires, documents cartographiques et urbanistiques, etc) vise à :

- Comprendre les caractéristiques, la valeur et la fragilité des secteurs écologiques et des paysages d'intérêt ;
- Découvrir le potentiel lié aux rives, aux cours d'eau et aux îles avoisinantes;
- Déterminer les problématiques urbanistiques de l'écoterritoire.

Étape 2 Atelier de consultation.

La communauté et les groupes engagés sont conviés à participer de manière constructive à élaborer des critères de performance visant la planification de l'écoterritoire, à partir des enjeux urbanistiques et des objectifs énoncés dans la PPMVVN. Les ateliers favorisent la participation des communautés à améliorer leur milieu de vie. Ils permettent aux participants de se familiariser avec les caractéristiques de l'écoterritoire, d'échanger, de proposer des alternatives et de s'approprier des initiatives qui y sont proposées.

Étape 3 Plan concept préliminaire.

Le plan concept préliminaire prend la forme d'un plan et d'un rapport qui résume les objectifs de la Politique, décrit la méthodologie et le territoire, expose les constats et la proposition proprement dite du plan concept. Les commentaires émis à l'atelier consultatif ont été intégrés au document préliminaire et ils ont été considérés dans les axes d'intervention proposés. Ces documents sont préparés en vue d'être bonifiés et commentés par les citoyens, les représentants du milieu et les professionnels concernés par le projet, lors de la consultation publique.

Étape 4 Consultation publique.

Événement public organisé en collaboration avec l'arrondissement concerné par l'écoterritoire. Il est l'occasion de cerner les préoccupations des citoyens et de leurs présenter le plan concept pour commentaires, bonification et approbation.

Étape 5 Plan concept final

Le plan concept (rapport et plan lui-même) comprend les recommandations formulées par les participants de la consultation publique de même que des précisions à l'égard des initiatives menées par l'arrondissement ou tout autre intervenant

